

Me Christian Saint-Palais: «Certains magistrats traitent nos clients avec mépris, c'est inadmissible»



Me Christian Saint-Palais: «Notre devoir est de dénoncer des agissements contraires à la loi, fussent-ils commis par des juges.» - Crédits photo : DNphotography/DNphotography

France (<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/>) | Par [Stéphane Durand-Souffland \(#figp-author\)](#)

Mis à jour le 12/07/2016 à 20h36

INTERVIEW - Après la diffusion d'un rapport de la Chancellerie sur la protection des magistrats qui évoque des «tentatives de déstabilisation» par des avocats, le président de l'Association des avocats pénalistes (Adap), qui sera reçu ce mercredi à la Direction des affaires criminelles et des grâces, défend sa profession.

LE FIGARO. - **Comprenez-vous les inquiétudes des magistrats?**

Me Christian SAINT-PALAIS. - Si **les épisodes mentionnés dans le rapport ([http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/12/01016-](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/12/01016-20160712ARTFIG00234-polemique-sur-les-tensions-juges-avocats.php)**

20160712ARTFIG00234-polemique-sur-les-tensions-juges-avocats.php)t

existent, oui, bien sûr, je les comprends. Mais ce qui est insupportable, c'est la corrélation qui est faite avec le comportement d'avocats. Notre devoir est de dénoncer des agissements contraires à la loi, fussent-ils commis par des juges. Il est normal de déposer des requêtes en nullité; or, c'est parfois mal perçu par les magistrats concernés. De même, porter plainte est un acte légal: des **magistrats visés par des plaintes ([<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/12/01016-20160712ARTFIG0030...> 19/10/2016](http://www.lefigaro.fr/actualite-</u></p></div><div data-bbox=)**

[france/2014/06/09/01016-20140609ARTFIG00155-plaintes-en-hausse-contre-les-magistrats.php](http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2014/06/09/01016-20140609ARTFIG00155-plaintes-en-hausse-contre-les-magistrats.php)) craignent-ils que leurs collègues méprisent la présomption d'innocence à laquelle ils ont droit? Estiment-ils ne pas avoir à rendre de comptes? **Nul n'est à l'abri d'une faute pénale, pas même un juge** (<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2014/06/09/10001-20140609ARTFIG00171-les-juges-ont-du-mal-a-sanctionner-leurs-pairs.php>).

Avez-vous déjà, personnellement, été la cible de la colère d'un juge?

Il m'est arrivé que l'un d'eux me téléphone pour me reprocher d'avoir déposé, devant la chambre de l'instruction, un recours contre un de ses actes. Cela trahit la conception de la défense qu'ont certains magistrats et hauts fonctionnaires de la Chancellerie: ils n'acceptent pas le contradictoire et pensent que notre fonction est purement décorative. Or, nous, avocats, sommes là pour défendre des intérêts particuliers, sans altérer l'enquête, et porter au rang de vérité judiciaire la vérité de notre client. Il faut, pour être juge, des qualités techniques et humaines: ces dernières, parfois, font défaut, et les intéressés ont rarement l'humilité de l'admettre. Certains juges traitent nos clients avec mépris, nous ne pouvons pas laisser passer cela, tout simplement parce que c'est inadmissible.

«J'ai le sentiment que, depuis quelques années, les juges “ferment” leurs cabinets : le dialogue est moins fluide, ils sont sur la défensive»

Me Christian Saint-Palais

Certains avocats ne franchissent-ils pas la ligne jaune?

Pour les confrères qui méconnaissent les règles déontologiques, il existe des instances disciplinaires, qui prononcent régulièrement des sanctions. Si un avocat commet un délit, il est poursuivi. Mais toute atteinte à la liberté d'un avocat doit être réfléchie et mesurée. Nous ne pouvons admettre que les justiciables soient visés à travers leur conseil. Dernièrement, nous avons manifesté à Rennes en faveur de l'une de nos consœurs, placée par un juge,

depuis cinq ans, sous contrôle judiciaire avec interdiction de voir la plupart de ses clients: c'est intolérable. La chambre de l'instruction a d'ailleurs levé, enfin, cette mesure.

Le ton se durcit-il entre vos confrères et la magistrature?

Peut-être les justiciables sont-ils plus en demande à l'égard de la justice. J'ai le sentiment que, depuis quelques années, les juges «ferment» leurs cabinets: le dialogue est moins fluide, ils sont sur la défensive. Les relations, qui doivent rester respectueuses, deviennent plus rares, à leur initiative, ce qui engendre une défiance qui hésite de moins en moins à s'exprimer.


Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 13/07/2016. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2016-07-13>)**



maître

(<http://plus.lefigaro.fr/page/stephane-durand-souffland>)

Stéphane Durand-Souffland (<http://plus.lefigaro.fr/page/stephane-durand-souffland>)

 Journaliste

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/60919>)

Chroniqueur judiciaire, chroniqueur gastronomique, en alternance ou en simultané.